



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 juin 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Trente-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Allemagne, Autriche\*, Belgique, Bulgarie\*, Croatie\*, Danemark\*, Espagne\*, Estonie\*, États-Unis d'Amérique\*, Finlande\*, France, Irlande\*, Italie\*, Luxembourg\*, Norvège\*, Pays-Bas, République tchèque\*, Roumanie\*, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède\*, Suisse : amendement au projet de résolution A/HRC/32/L.35**

### 32/... **Protection de la famille : rôle de la famille dans l'appui à la protection et à la promotion des droits de l'homme des personnes handicapées**

Le paragraphe 22 *doit se lire* comme suit :

22. *Reconnaît également* que la famille joue un rôle clef dans le développement social, et qu'à ce titre, il convient de la renforcer et d'accorder une attention particulière aux droits, aux moyens et aux responsabilités de ses membres, et invite les États, les organismes du système des Nations Unies et toutes les autres parties prenantes concernées à tenir compte du fait que la famille contribue au développement durable, et de la nécessité de promouvoir l'élaboration de politiques familiales dans l'action qu'ils mènent pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international ;

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

